

Département de la
Haute-LoireArrondissement
D'YSSINGEAUXCommunauté de
Communes
LOIRE SEMENEBUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 25/10/2022
DECISION N° 20221025_B_106

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,
Etaient excusés : Patrick Bruno MARCON, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Administration Générale

Objet : Résultat de la consultation du Marché Assurances 2023-2026 et autorisation donnée au Président de signer les marchés

Le Bureau,

N° 20221025_B_106

Suite à la consultation passée selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 en date du 25 Mars 2016, pour le marché relatif au renouvellement des contrats d'assurance,

Décide de retenir :

- pour le lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes », la compagnie d'assurance **GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE** pour un montant annuel de **8 767.80 € TTC** pour la solution alternative n°1 avec la franchise à 3 000 € pour incendies et événements climatiques.

- pour le lot n° 2 « Responsabilité civile et risques annexes » la compagnie d'assurance **PARIS NORD ASSURANCES** pour un montant total annuel de **8 682.25 € TTC** décomposé comme suit :

- 7 250.65 € TTC pour la formule de base sans franchise

- 1 431.60 € TTC pour la Prestation Supplémentaire « Risques environnementaux » avec une franchise à 10 000 €.

- pour le lot n° 3 « Assurance des véhicules et risques annexes », la compagnie d'assurance **ASSURANCES PILLIOT** pour un montant total annuel de **6 410.06 € TTC** décomposé comme suit :

- 5 810.06 € TTC pour la formule de base « Parc Auto » avec une franchise de 150 € pour les véhicules légers et une franchise de 300 € pour les véhicules lourds.

- 600.00 € TTC pour la prestation supplémentaire « Mission auto collaborateurs » sans franchise.

- pour le lot n° 4 « Protection juridique » la compagnie d'assurance **CABINET JOLY** pour un montant total annuel de **942.43 € TTC**.

- pour le lot n° 5 « Protection fonctionnelle » : Lot déclaré infructueux car aucune offre reçue.

Et de signer les marchés avec les compagnies retenues pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 25 octobre 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :